

Le PRÉSIDENT: Non. L'an dernier, nous avons discuté, au comité de direction, la possibilité de convoquer cette délégation, puis cela fut remis. Un an s'est écoulé, et le Comité, qu'il me fait plaisir, à titre de président, de considérer comme un excellent Comité formé de membres qui méritent tous des félicitations de la Chambre des communes elle-même pour la manière dont, siégeant ici comme corps parlementaire, ils ont discuté les divers problèmes qui nous ont été présentés dans notre ordre de renvoi et dans les mémoires des délégations. Nous n'avons pas seulement entendu des témoignages sur la question de trouver des emplois, nous avons aussi fait des recommandations qui, si on leur donne suite, pourront sans aucun doute trouver du travail à tous les sans-emploi de l'après-guerre.

M. MACNICOL: Nous n'avons pas de plans positifs de la sorte.

Le PRÉSIDENT: Nous avons fait des recommandations qui fourniront un grand nombre d'emplois si on les met à exécution; cela ne fait aucun doute. Mais notre Comité n'est pas un organisme d'administration.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Monsieur le président, je trouve que le rapport d'aujourd'hui relève tout à fait de nos attributions.

Des VOIX: Oui, oui.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): L'une des choses dont M. MacNicol a parlé est le retour de ces milliers d'hommes et de femmes. Que vous demande ce rapport? De préparer des moyens d'éducation pour ceux qui en auront besoin à leur retour.

M. CASTLEDEN: C'est ça.

M. MACKENZIE (*Neepawa*): Et cela se rapporte plutôt à l'ensemble du problème dont la recherche d'emplois à donner n'est qu'une partie.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, tandis que nous parlons de cela, j'aimerais vous rappeler qu'il y a beaucoup d'aspects à ce problème. Nous ne sommes pas un organisme d'administration, et nous ne pouvons pas le devenir, vu la nature et l'objet de notre Comité. Le plus que nous puissions faire est de présenter des recommandations à la Chambre pour qu'elle fasse prendre des mesures aux divers services de l'administration publique. C'est tout ce que nous pouvons faire. Lorsque j'ai demandé aux membres du Comité de direction, il y a un an, de ne pas entendre tout de suite les délégués de la Fédération des instituteurs... Mais je suis convaincu que c'est maintenant le bon moment de les entendre. Vous vous rappelez que nous avons reçu, l'autre jour, un mémoire de M. Clark, le sous-ministre des Finances, qu'il convenait de verser au compte rendu. Il n'y a là aucune indication sur la manière de trouver des emplois, d'ici une semaine, aux gens qui en ont besoin; mais cela nous renseigne sur ce que pensent les corps administratifs, au point de vue finances et recettes et dépenses. Cela aussi est nécessaire, pour donner des emplois.

Je ne veux pas dire cela pour engager une discussion; mais je crois, personnellement et comme président du Comité, que le mémoire d'aujourd'hui n'est pas en dehors de nos attributions. On peut se demander s'il est d'intérêt immédiat. Nous aurions peut-être dû le remettre à une époque plus avancée de la session. Mais je suis d'avis qu'ayant reçu instruction d'étudier pour la Chambre les problèmes généraux de restauration et de rétablissement qui se présenteront peut-être après la guerre, ainsi que toutes les questions s'y rapportant, non seulement il est conforme à nos instructions mais il est de notre devoir de recevoir des délégations d'éducateurs, surtout puisqu'il s'agit de dépenses d'argent pouvant améliorer les conditions de vie de milliers et de milliers d'hommes et de femmes dans la carrière de l'enseignement et ouvrir de nouvelles institutions, ce qui fournira des emplois additionnels. Je sais que M. MacNicol ne dit pas que nous ne devrions pas entendre le rapport, car le comité de direction a décidé de l'entendre. Mais il s'agit de savoir s'il désire poser des questions au sujet des témoignages d'aujourd'hui. Je crois comprendre qu'il voit comme